

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY**  
**des concours externe, interne et du troisième concours**  
**de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**- session 2020 -**

Le calendrier national des concours et examens professionnels arrêtés par les centres de gestion prévoit, pour les concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, une programmation bisannuelle, en année paire.

Le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne était organisateur de la session 2020 des concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, en convention avec les centres de gestion des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire.

Ouverts par arrêté n° 2019-162 du 15 juillet 2019, les trois concours comptaient un total de 678 postes, répartis comme suit par voie et par spécialité :

SPECIALITES	POSTES OUVERTS			
	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours	Total
Aménagement urbain et développement durable	18	10	7	35
Artisanat et métiers d'art	8	3	2	13
Bâtiment génie civil	65	39	26	130
Déplacements transports	8	3	2	13
Espaces verts et naturels	44	26	17	87
Ingénierie informatique et systèmes d'information	60	36	24	120
Métiers du spectacle	15	9	6	30
Prévention et gestion des risques hygiène restauration	53	31	21	105
Réseaux voirie infrastructures	53	30	20	103
Services et interventions techniques	22	12	8	42
<b>Total</b>	<b>346</b>	<b>199</b>	<b>133</b>	<b>678</b>

Cette session 2020 dénombrait **1 842 inscrits** (candidats autorisés à concourir) pour **1 946** dossiers reçus, **104** candidatures ayant fait l'objet d'un rejet.

Comme d'autres opérations de l'année 2020, les concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ont été impactés par la crise sanitaire. Les épreuves écrites, initialement programmées en avril 2020, ont été reportées au **15 avril 2021**.

Elles se sont déroulées sur deux sites : dans les locaux du CIG de la Petite Couronne, à Pantin, et au parc d'exposition de Paris Porte de Versailles. Les candidats ont composé sur des sujets nationaux, élaborés dans le cadre de la cellule pédagogique nationale, par les CDG 54, 59, 69 et par les CIG de la petite et de la grande couronne.

Seulement **902** candidats étaient présents aux deux épreuves d'admissibilité, ce qui correspond à un taux d'absentéisme de **48,81%**.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués du **20 au 24 septembre 2021** pour l'épreuve orale d'admission.

### Le jury

Le jury désigné par arrêté n°2021-60 du 2 avril 2021, présidé par **Hafida BOUZEMI**, directrice projet à la direction des bâtiments de la Ville de Noisy-le-Grand, était composé de 54 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées). **Jérôme VAUGON**, ingénieur territorial principal à Charenton-le-Pont, était suppléant de la Présidente du jury, **Guillaume ACCART**, désigné par tirage au sort, représentait le personnel de catégorie B à la commission administrative paritaire. **Gilles BOEHM** représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le jury s'est réuni le **25 juin 2021** pour statuer sur l'admissibilité, et le **21 octobre 2021** pour établir la liste des candidats admis à cette session 2020 reportée des concours.

## Les textes de référence

- **Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale.
- **Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010** portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.
- **Décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié**, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux.
- **Arrêté du 15 juillet 2011** fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès aux grades de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

## I. Les conditions d'admission à concourir

---

Les conditions d'inscription sont notamment fixées par les dispositions combinées du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

- Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau III de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) ou d'une qualification reconnue comme équivalente, correspondant à l'une des spécialités ouvertes.
- Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.
- Le troisième concours sur épreuves est ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre. Les périodes d'activités professionnelles, de mandat électif local ou de responsabilité associative ne peuvent être prises en compte si, pendant le même temps, le candidat a exercé des fonctions en qualité d'agent public (non titulaire ou fonctionnaire), de militaire ou de magistrat.

## Les Données comparées des sessions précédentes

		2014	2016	2018	2020
Type de concours	Centre de gestion organisateur	CIG PC	CIG GC	CDG 77	CIG PC
Externe	Nombre de postes ouverts	259	301	272	346
	Nombre de candidats autorisés à concourir	1120	1165	1086	1157
	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	846	785	767	591
	Nombre de candidats admissibles	294	296	359	307
	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	285	287	-	300
	Nombre de candidats admis	204	214	283	255
Interne	Nombre de postes	147	141	154	199
	Nombre de candidats autorisés à concourir	448	545	601	593
	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	293	337	357	253
	Nombre de candidats admissibles	106	105	89	128
	Nombre de candidats présents à l'oral	104	104	-	124
	Nombre de candidats Admis	78	81	70	104
3ème concours	Nombre de postes ouverts	96	46	101	133
	Nombre de candidats autorisés à concourir	78	52	100	92
	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	55	30	67	58
	Nombre de candidats admissibles	23	13	35	31
	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	23	12	-	31
	Nombre de candidats admis	20	10	32	23
TOTAL	Nombre de postes ouverts	502	488	527	678
	Nombre de candidats autorisés à concourir	1646	1762	1787	1842
	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	1194	1152	1191	902
	Taux d'absentéisme	27 %	35 %	33 %	51,03 %
	Nombre de candidats admissibles	610	414	483	466
	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	412	403	-	459
	Nombre de candidats admis	302	305	385	382

Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places offertes aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou d'une place au moins.

Pour la session 2020 reportée, on note une augmentation significative du nombre de postes ouverts. Le nombre d'inscrits est en hausse par rapport à la session 2018 organisée par le centre de gestion de Seine et Marne. Le taux d'absentéisme est également en très forte hausse, ce qui est certainement dû à la crise sanitaire.

**Les données par spécialité de la session 2020 reportée organisée par le CIG de la petite couronne**

Spécialités	Externe			Interne			3 <sup>ème</sup> concours		
	Postes (*)	Inscrits	Présents	Postes (*)	Inscrits	Présents	Postes (*)	Inscrits	Présents
Aménagement urbain et développement durable	18	56	27	10	25	12	7	5	2
Artisanat et métiers d'art	8	30	12	4	15	7	1	5	1
Bâtiment génie civil	65	160	84	39	73	33	26	17	10
Déplacements transports	8	20	10	3	14	3	2	2	1
Espaces verts et naturels	44	127	79	26	55	27	17	6	4
Réseaux voirie infrastructures	53	152	96	30	77	32	20	11	7
Prévention et gestion des risques hygiène restauration	57	241	125	31	137	59	17	17	16
Ingénierie informatique et systèmes d'information	60	206	110	36	98	36	24	18	12
Services et interventions techniques	22	66	34	12	63	24	8	9	4
Métiers du spectacle	15	17	14	14	36	20	1	2	1
<b>Total</b>	<b>350</b>	<b>1075</b>	<b>591</b>	<b>205</b>	<b>593</b>	<b>253</b>	<b>123</b>	<b>92</b>	<b>58</b>

(\*) Nombre de postes ouverts tenant compte des transferts de postes effectués lors du jury d'admission.

**II Les épreuves d'admissibilité**

La nature des épreuves est fixée par le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié.

Pour le concours externe, l'épreuve d'admissibilité consiste en un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt et assorti de propositions opérationnelles (durée 3h, coefficient 1).

Les candidats des concours interne et de troisième voie passent deux épreuves écrites d'admissibilité :

- La rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1
- Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 4 heures ; coefficient 1)

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

1) Les sujets de « rapport technique » des concours externe, interne et de troisième voie par spécialités :

**Aménagement urbain et développement durable**

Vous êtes technicien principal territorial de 2ème classe au service d'aménagement urbain de la commune de Techniville (20 000 habitants). Techniville est le chef-lieu d'un département rural, proche d'une agglomération de 400 000 habitants, pôle métropolitain attractif et en développement. Cette proximité entraîne, pour la commune de Techniville, une augmentation de la pression sur le foncier à bâtir alors que de nombreux logements vacants existent sur le territoire

Les élus de la ville de Techniville, à l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme, veulent mettre en place un objectif « zéro artificialisation nette ».

Dans un premier temps, le directeur du service vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur **l'objectif « zéro artificialisation nette »**.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à **préserver les terres agricoles sur le territoire de la collectivité**

**Bâtiments, génie civil**

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, référent sur les questions relatives à l'amiante au sein de la direction du patrimoine bâti de la commune de Techniville (120 000 habitants).

Dans un premier temps, votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur **la problématique amiante dans les bâtiments**.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour **maîtriser le risque amiante sur le patrimoine bâti communal** de Techniville.

**Déplacements, transports**

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, chargé des déplacements dans une communauté d'agglomération de 160 000 habitants avec une ville centre de 70 000 habitants.

Une récente enquête menée sur le territoire a pointé des difficultés à se déplacer pour de nombreux ménages faute d'un maillage de transports en commun suffisamment développé. Les élus communautaires souhaitent donc diversifier les offres en matière de mobilité sur le territoire.

Dans un premier temps, le directeur général des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur **l'autopartage**.

Dans un second temps, il vous demande d'élaborer un ensemble de propositions opérationnelles pour **développer l'autopartage sur le territoire**.

**Espaces verts et naturels**

Vous êtes technicien principal territorial de 2ème classe, responsable du service Espaces verts de la commune de Techniville (35 000 habitants). La ville est engagée dans une politique de valorisation paysagère et d'écologie urbaine privilégiant la place du végétal en ville. L'ambition du maire est de concrétiser l'objectif d'un développement durable favorisant la santé des habitants et le lien social dans la commune.

Le directeur des services techniques vous a confié le pilotage et la mise en œuvre de cette stratégie. Dans un premier temps, il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur **les enjeux du végétal et des espaces verts pour la santé**.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à **offrir un cadre de vie plus vert et propice à la préservation de la santé des habitants** de Techniville.

**Ingénierie, informatique et systèmes d'information**

Vous êtes technicien territorial principal de 2ème classe au sein de la direction des systèmes d'information (D.S.I.) de la commune de Techniville (80 000 habitants).

La Directrice générale des services (D.G.S.), à la demande du Maire de la commune, envisage la mise en place du télétravail pour une partie du personnel communal. Dans ce cadre, elle interroge la direction des systèmes d'information sur les mesures à mettre en place pour offrir aux futurs télétravailleurs les moyens informatiques nécessaires tout en assurant la sécurité du système d'information de la collectivité.

Dans un premier temps, votre supérieur hiérarchique, le directeur des systèmes d'information, vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur **le télétravail et la sécurité informatique**.

**10 points** Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles permettant **la mise en place du télétravail de manière sécurisée pour les agents comme pour les ressources informatiques de la commune.**

### **Métiers du spectacle**

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, responsable du service technique de la ville de Techniville (7 000 habitants) dont la population passe à 10 000 habitants en période estivale.

Alors que le contexte épidémique est désormais révolu et que les mesures sanitaires ont été levées, la commune souhaite mettre en place une discothèque éphémère afin de proposer une activité festive estivale.

Dans cette perspective, dans un premier temps, le directeur général des services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur **les discothèques éphémères.**

**10 points** La discothèque éphémère d'une jauge de 500 personnes sera installée sur un terrain communal en périphérie de Techniville et ouvrira ses portes les vendredis, samedis et dimanches de 22h à 3h du matin de mi-juin à mi-septembre.

Dans un deuxième temps, le DGS vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour **la mise en oeuvre de cette structure éphémère.**

### **Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration**

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, responsable déchets à TECHNIVILLE, ville de 70 000 habitants. La municipalité souhaite engager un travail sur le recyclage et la valorisation des déchets produits par la commune (cantines, crèches, services techniques et administratifs) Dans un premier temps, le directeur général des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur **les déchets à l'ère de l'économie circulaire.**

**10 points** Dans un second temps, il vous demande d'élaborer un ensemble de propositions opérationnelles pour **inscrire la commune dans une démarche vertueuse de gestion des déchets des services**

### **Réseaux, voirie et infrastructures**

Vous êtes technicien territorial principal de 2e classe, chargé de la voirie pour la commune de Techniville, 80 000 habitants.

Soucieux de limiter la pollution lumineuse tout en assurant la sécurité des habitants, les élus souhaitent engager un travail de rénovation de l'éclairage public aujourd'hui trop énergivore et devenu vétuste.

Dans un premier temps, le directeur général des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur **l'éclairage durable.**

Cette commune a une forêt urbaine qui couvre une partie de son territoire.

Dans un second temps, il vous demande d'élaborer un ensemble de propositions opérationnelles pour **la mise en oeuvre d'une trame noire**

## **2) Les thèmes des sujets d'étude de cas du concours interne et du 3<sup>ème</sup> concours par spécialité :**

### **Spécialité bâtiments, génie civil**

Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe de la commune de Techniville qui gère 12 000 logements, en charge de la rénovation partielle d'un immeuble du patrimoine bâti de l'office, vous indiquerez les différents diagnostics réglementaires que le maître d'ouvrage devra fournir à l'équipe de maîtrise d'œuvre, Vous indiquerez la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre en précisant pour chacun la nature et l'étendue de leur mission, À partir du diagnostic technique de l'état de l'immeuble, vous établirez la liste des travaux à engager par nature, Vous préciserez quels sont les avantages et inconvénients d'un traitement des travaux en lots séparés ou en entreprise générale, Vous proposerez sur le plan 2 un projet d'aménagement du hall d'entrée, Vous établirez sur votre copie une description technique détaillée du projet. Vous proposerez un planning détaillé de l'opération en y intégrant les phases de concertation avec les locataires et en détaillant le phasage des travaux. Le diagnostic amiante avant travaux signale la présence de joints amiantés sous la pièce d'appuis des fenêtres. Vous préciserez comment vous intégrerez cette contrainte dans l'opération.

### **Spécialité réseaux, voirie et infrastructures**

Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe de la commune de Techniville (20 000 habitants), responsable du service Voirie et Infrastructure, vous êtes chargé de rédiger un rapport destiné au Directeur des Services Techniques présentant les différentes solutions d'aménagements pour apaiser la circulation et sécuriser les déplacements des piétons et des vélos, dits modes actifs, dans l'objectif d'un meilleur partage de la voirie et des espaces publics. Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur, un boulevard va être requalifié. La vitesse des véhicules sera modérée et les cycles circuleront sur des pistes protégées de la circulation routière. Vous proposerez une solution technique pour requalifier le boulevard. Vous préciserez la réglementation applicable aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises lors de travaux de voirie à proximité des réseaux concessionnaires. En tant que représentant de la maîtrise d'œuvre et chargé du suivi des travaux, vous préciserez les obligations de l'entreprise chargée des travaux pour respecter les règles de sécurité et environnementales d'un chantier sur le domaine public.

### **Spécialité prévention et gestion des risques, hygiène, restauration**

Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe dans la commune de Techniville (40 000 habitants), face à des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents et de plus en plus longs ayant des conséquences parfois dramatiques. Vous définirez les objectifs du Plan National Canicule décliné en Plan de Gestion de canicule départemental. Vous indiquerez les différents niveaux d'alerte et vous préciserez celui ou ceux qui conduisent à l'activation du Plan Communal de Sauvegarde que vous explicitez au préalable. Afin d'élaborer les mesures appropriées, vous devez tout d'abord élaborer un tableau qui identifie les populations concernées, les services impactés, les outils et les autres acteurs à mobiliser lors d'un épisode caniculaire. Toujours dans l'optique de proposer les mesures adaptées aux populations répertoriées, vous devez dans un autre tableau, identifier les types de risques, les facteurs qui les impactent, les mesures de prévention qui les accompagnent. Les fortes chaleurs ayant des conséquences sur la production agricole et agroalimentaire, il vous est demandé, après avoir défini la liaison froide, d'évaluer les risques et les mesures correctives à apporter en termes d'approvisionnement en matières premières, d'allotissement, de livraisons et conservation des plats confectionnés par la cuisine centrale pour le bon fonctionnement de la restauration municipale de la ville. Vous rédigerez une note synthétique à l'attention de la direction de la communication récapitulant les différentes actions de communication interne et externe à prévoir en cas de canicule.

### **Spécialité aménagement urbain et développement durable**

Technicien principal territorial de 2<sup>e</sup> classe, responsable-adjoint du service d'aménagement urbain de la communauté d'agglomération de Techniaglo (55 000 habitants), dans le cadre de la construction d'un réseau de chaleur au bois, projetée sur un ancien site industriel pour les besoins d'un futur écoquartier, argumentez et justifiez le choix de la communauté d'agglomération de réaliser ce projet. Proposez un argumentaire face aux inquiétudes des riverains à propos de ce projet, concernant les potentiels risques, pollutions et nuisances générés, Proposez un schéma commenté, mettant en valeur les principes et les étapes clés d'une concertation et d'une participation citoyenne adaptées au projet. Proposez un programme de financement de la démarche en indiquant les partenaires à mobiliser et en proposant une stratégie de financement supportable pour la collectivité. Proposez un calendrier cohérent de mise en œuvre du projet, au regard des objectifs de la collectivité.

### **Spécialité déplacements, transports**

Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe au sein du service « Nouvelles mobilités » de la Communauté d'agglomération Techniaglo, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur du covoiturage, dont l'action phare sera la création d'une voie réservée (VR), vous rédigerez une note précisant tous les éléments à prendre en compte pour mener à bien ce projet, de l'étude de faisabilité jusqu'à la livraison de la VR (étape de la maîtrise d'ouvrage et éléments techniques particuliers à prendre en compte). Vous réaliserez un schéma de principe précisant l'insertion de la voie réservée au covoiturage à la circulation générale (entrée et sortie en section courante, entrée et sortie sur carrefour giratoire). Afin d'évaluer le succès de l'aménagement, vous proposerez un protocole d'évaluation précisant les indicateurs de suivi et les échéances à tenir pour comparer les données. Pour aller plus loin, votre responsable vous demande de présenter des actions possibles pour mettre en place une politique cohérente de covoiturage. Vous rédigerez une note d'intention précisant les aménagements et services à développer pour accompagner l'essor de ce mode de transport sur la CAT.

### **Spécialité espaces verts et naturels**

Technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, responsable du service des espaces verts de la commune de Techniville (50 000 habitants), dans le cadre de la mise en place d'une politique raisonnée de gestion et de valorisation des déchets sur le territoire communal et notamment au sein des services de la collectivité, faites le point sur les enjeux liés à la gestion durable des déchets verts et proposez la mise en œuvre de solutions dans ce domaine. Précisez en quoi la gestion différenciée est-elle susceptible de servir ce projet de réduction des déchets. Établissez un plan d'entretien du jardin de Techniville visant à optimiser les interventions du service. Une procédure d'appel d'offres doit être lancée pour les travaux d'entretien du patrimoine arboré du jardin de Techniville : dans le bordereau des prix unitaires fourni en annexe, complétez la partie « Description des travaux » en incluant une réduction de la production des déchets verts et leur gestion. Précisez quels sont les objectifs de l'économie circulaire, expliquez de quelle(s) façon(s) ces objectifs peuvent se traduire dans le domaine des espaces verts, établissez une démarche globale de gestion des déchets verts de Techniville dans un circuit d'économie circulaire. Dans la perspective des fêtes de fin d'année, vous prévoyez une démarche de valorisation des sapins de Noël des particuliers. Proposez une fiche-action remplissant cet objectif.

### **Spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information**

Technicien principal territorial de 2<sup>e</sup> classe, chef de projet intranet au sein de la direction des systèmes d'information de la ville de Techniville (40 000 habitants), dans le cadre d'un projet pour moderniser les outils de communication pour les agents et les usagers, expliquez les 3 niveaux composant généralement un Intranet. Décrivez, en vous appuyant sur un schéma, l'architecture technique complète permettant la mise en œuvre et le bon fonctionnement de serveurs Intranet/Extranet/Internet, incluant les couches basses. Décrivez les différents modèles d'Intranet mis en œuvre au cours du temps et donnez leurs principales fonctions et limites, puis faites une proposition de solution correspondant aux souhaits du directeur des systèmes d'information. Donnez, en les détaillant, les principales phases d'un projet de type classique, linéaire ou cycles en V. Expliquez pourquoi vous conseillez d'utiliser une méthode Agile dans la mise en œuvre de ces projets. Citez, en les détaillant, les principales phases d'un projet suivant une méthode Agile. Indiquez les principales évolutions et règles à mettre en œuvre dans le nouveau site Internet. Décrivez de façon opérationnelle, les grandes lignes de la démarche que vous proposez de mettre en œuvre pour organiser cette nouvelle relation à l'usager. Indiquez les principaux points à vérifier pendant la vie du portail usager.

### **Spécialité services et interventions techniques**

Technicien principal territorial de 2<sup>e</sup> classe adjoint au responsable des bâtiments, à la ville de TECHNIVILLE (20 000 habitants), vous devez assurer le suivi des contrôles réglementaires et des vérifications périodiques effectués dans les bâtiments communaux. Actuellement, les vérifications périodiques sont réalisées uniquement avant le passage de la commission de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP). Vous préciserez quels sont les risques encourus par la collectivité. Le contrôleur technique qui réalise

les vérifications vous informe qu'une application gratuite hébergée sur son serveur a été mise en place. Précisez les avantages et inconvénients d'une telle solution. Proposez une autre solution pour le suivi global des vérifications périodiques. Le DST vous charge de lancer le marché pour toutes les vérifications périodiques sur l'ensemble du patrimoine bâti : préconisez une procédure de passation. Décrivez les étapes principales, de la rédaction des pièces à la notification du marché. Formulez des recommandations pour les interventions du contrôleur technique dans les écoles. Précisez comment vous assurez la transmission des informations relatives aux vérifications périodiques aux chefs d'établissement. Proposez des critères pour prioriser les interventions concernant la levée des observations des installations électriques dans les bâtiments. Proposez une procédure afin d'assurer la traçabilité et le contrôle des travaux réalisés par le CTM. Indiquez si les agents du CTM doivent signer le registre de sécurité. Précisez à quoi correspondent le D.T.A et le D.A.A.T et quelles sont les obligations de la collectivité en la matière. Formulez des propositions afin d'assurer la sécurité des usagers concernant les armoires électriques mises en place lors des manifestations culturelles et afin d'éviter que la responsabilité des électriciens du CTM ne soit mise en cause.

### **Spécialité métiers du spectacle**

Technicien principal territorial de 2<sup>e</sup> classe, régisseur général, au sein de la direction culturelle de la commune de TECHNIVILLE (50 000 habitants), vous rédigerez à l'attention du directeur des affaires culturelles une note sur l'évolution technologique des projecteurs scéniques en précisant les avantages et inconvénients des différentes technologies. Vous proposerez une évolution technologique du parc d'éclairage du centre culturel à moyen terme. Vous indiquerez les avantages et inconvénients des différentes solutions de location ou d'achat d'équipements d'éclairage en précisant les modalités propres à chacune. Vous préciserez quelles sont les conséquences humaines, organisationnelles et techniques de cette transition technologique pour le centre culturel et son équipe. Pour l'inauguration de la saison culturelle 2021- 2022, un spectacle est programmé au centre culturel. Vous proposerez un rétroplanning pour l'accueil de ce spectacle. Vous proposerez l'adaptation de la fiche technique du spectacle à celle du centre culturel, en détaillant les moyens techniques et humains nécessaires.

## Spécialité artisanat et métiers d'art

Technicien principal territorial de 2ème classe au musée départemental d'ethnographie Belle-France ayant fait récemment l'objet d'une rénovation, indiquez sont les principales règles de sécurité relatives à un établissement recevant du public (ERP) et quelles sont les mesures à respecter face aux risques de vol et de vandalisme. Définissez les éléments principaux d'un programme de maintenance technique des équipements muséographiques et de conservation des œuvres et précisez quels documents et supports de gestion sont les plus adaptés pour conduire les opérations sur le terrain et pour l'archivage des données. Indiquez quels sont les types de collections les plus sensibles et quels sont les indices de dégradation sur les objets de collection à inspecter. Présentez d'une part les actions de conservation préventive que vous pouvez réaliser au musée, en tenant compte de son équipement technique, et d'autre part les outils de suivi sanitaire les plus adaptés. Indiquez quels principes vous appliquez pour la maintenance et la manipulation des œuvres. Indiquez quels moyens mettez-vous en œuvre pour valoriser la démarche de rénovation et de sécurisation du musée et des collections ? Donnez des exemples d'actions et de supports de communication ou de médiation à destination du public, des élus, des agents de votre collectivité.

### 3) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites

Comme souvent dans la filière technique, les concours de technicien principal de 2ème classe se caractérisent par un public très largement masculin (73,4% de candidats et seulement 26,6% de candidates).

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 21 à 40 ans.

TRANCHES D'AGE	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20 ans	1	0	0	0	0	0	1	0
de 21 à 30 ans	162	93	20	6	6	1	188	100
de 31 à 40 ans	161	58	84	24	22	11	267	93
de 41 à 50 ans	77	18	73	13	10	6	160	37
51 ans et plus	15	6	29	4	2	0	46	10
<b>Total</b>	<b>416</b>	<b>175</b>	<b>206</b>	<b>47</b>	<b>40</b>	<b>18</b>	<b>662</b>	<b>240</b>

Les candidats sont à 57 % originaires de la région Ile de France et à 42,13 % originaires de province. Sept candidats (soit 0,78 % des présents) viennent des départements et régions d'outre-mer.

Un peu plus de 37 % des candidats sont titulaires d'un diplôme de niveau 5 (BTS, DUT etc...), qui est le niveau de diplôme requis des candidats du concours externe, 42 % possèdent un diplôme supérieur au niveau requis. Ils sont en revanche 21 % à posséder un diplôme inférieur au niveau requis (pour le concours interne et le troisième concours).

La grande majorité des candidats (42%) déclare s'être préparée de manière individuelle.

35,59% des candidats ont suivi une formation dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le candidat « type » est donc un homme, appartenant majoritairement à la tranche d'âge des 30 à 40 ans et domicilié en Région Ile de France et qui s'est préparé seul.

4) Le niveau des candidats aux épreuves écrites par spécialité et voie de concours

a) Le concours externe épreuve de rapport technique avec propositions opérationnelles :

Spécialités	Épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes >=10	Nbre de notes < 10	Nbre de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	Rapport technique avec propositions opérationnelles	64	27	9,71	14,25	1,50	14	13	2
Artisanat et métiers d'art		36	12	8,98	12,75	1,50	6	6	2
Bâtiments, génie civil		169	84	9,11	16,00	1,50	36	48	8
Déplacements, transports		21	10	9,27	13,75	4,25	5	5	1
Espaces verts et naturels		136	79	9,61	16,00	4,00	34	45	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information		222	108	8,83	16,50	0,00	48	60	18
Métiers du spectacle		20	14	10,54	17,00	0,00	9	5	2
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		254	125	8,71	19,00	0,00	54	71	22
Réseaux, voirie et infrastructures		160	96	7,78	17,00	0,75	35	60	37
Services et intervention techniques		75	34	7,85	15,00	0,50	13	21	10
<b>Total</b>		<b>1075</b>	<b>589</b>	<b>9,03</b>	<b>19,00</b>	<b>0,00</b>	<b>254</b>	<b>334</b>	<b>104</b>

La comparaison avec la session 2018 laisse apparaître une légère hausse des résultats, la moyenne générale passant de 8,84 en 2018 à 9,03 en 2020.

La spécialité dans laquelle l'épreuve est la mieux réussie est « Métiers du spectacle » avec une moyenne de 10,54, la moins réussie « Réseaux, voirie et infrastructures » avec une moyenne de 7,78.

**b) Le concours interne épreuve de Rapport avec propositions :**

Spécialités	Épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes >=10	Nbre de notes < 10	Nbre de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	Rapport avec proposition	25	12	10,23	13,75	8,50	7	5	0
Artisanat et métiers d'art		15	7	9,96	15,00	7,00	3	4	0
Bâtiments, génie civil		73	33	6,85	14,50	2,13	5	28	11
Déplacements, transports		14	3	9,17	14,00	5,50	1	1	0
Espaces verts et naturels		55	27	8,00	16,50	1,50	7	20	6
Ingénierie, informatique et systèmes d'information		98	36	8,83	14,00	0,00	18	18	4
Métiers du spectacle		36	20	10,80	17,00	4,25	12	8	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		137	59	8,72	17,50	1,50	24	35	8
Réseaux, voirie et infrastructures		77	32	5,89	16,25	0,75	6	26	18
Services et intervention techniques		63	24	7,10	15,00	3,00	5	19	7
<b>Total</b>			593	253	8,55	17,50	0,00	88	164

La spécialité dans laquelle l'épreuve est la mieux réussie est « Métiers du spectacle » avec une moyenne de 10,80, la moins réussie « Bâtiment, génie civil » avec une moyenne de 6,85.

c) Le concours interne épreuve d'étude de cas:

Spécialités	épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes >=10	Nbre de notes < 10	Nbre de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	Etude de cas	25	12	12,00	14,00	9,00	11	1	0
Artisanat et métiers d'art		15	7	12,25	17,50	9,50	6	1	0
Bâtiments, génie civil		73	33	8,99	16,50	0,88	13	20	4
Déplacements, transports		14	3	7,67	9,50	4,00	0	3	1
Espaces verts et naturels		55	27	12,03	16,25	0,00	22	5	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information		98	36	9,43	16,00	0,00	21	15	4
Métiers du spectacle		36	20	11,89	16,00	6,00	15	5	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		137	60	9,02	15,75	0,00	25	27	4
Réseaux, voirie et infrastructures		77	34	8,46	15,75	0,00	13	21	7
Services et intervention techniques		63	24	9,34	15,13	3,25	10	14	2
<b>Total</b>			593	256	10,10	17,50	0,00	136	112

La spécialité dans laquelle l'épreuve est la mieux réussie est « Artisanat et métiers d'art » avec une moyenne de 12,25, la moins réussie « Déplacement transport » avec une moyenne de 7,67.

d) Le troisième concours épreuve de rapport avec propositions :

Spécialités	Épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes >=10	Nbre de notes < 10	Nbre de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	Rapport avec proposition	5	2	10,50	13,50	7,50	1	1	0
Artisanat et métiers d'art		5	1	8,50	8,50	8,50	0	1	0
Bâtiments, génie civil		17	10	9,98	12,50	5,00	6	4	0
Déplacements, transports		2	1	9,50	9,50	9,50	0	1	0
Espaces verts et naturels		6	4	6,94	10,00	4,50	1	3	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information		18	12	8,73	13,00	4,25	4	7	1
Métiers du spectacle		2	1	8,25	8,25	8,25	0	1	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		17	16	10,25	14,75	0,25	11	3	2
Réseaux, voirie et infrastructures		11	7	13,00	13,00	2,00	1	2	4
Services et intervention techniques		9	4	7,68	13,00	4,25	1	1	2
<b>Total</b>			92	58	9,33	14,74	0,25	25	24

La spécialité dans laquelle l'épreuve est la mieux réussie est « Réseaux, voirie et infrastructures » avec une moyenne de 13,00, la moins réussie « Espaces verts et naturels » avec une moyenne de 6,94.

e) Le troisième concours épreuve d'étude de cas

Spécialités	Épreuve	Inscrits	Présents	Moyenne	Note la plus haute	Note la plus basse	Nbre de notes >=10	Nbre de notes < 10	Nbre de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	Etude de cas	5	2	9,75	10,50	9,00	1	1	0
Artisanat et métiers d'art		5	1	9,75	9,75	9,75	0	1	0
Bâtiments, génie civil		17	10	10,33	15,50	6,25	6	4	0
Déplacements, transports		2	1	7,25	7,25	7,25	1	0	0
Espaces verts et naturels		6	4	13,50	15,38	10,38	4	4	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information		18	12	9,51	14,00	6,38	6	6	0
Métiers du spectacle		2	1	9,50	9,50	9,50	0	1	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration		17	16	10,24	14,25	4,38	9	6	1
Réseaux, voirie et infrastructures		11	7	10,68	15,25	5,88	4	3	0
Services et intervention techniques		9	4	8,91	11,63	6,88	2	0	2
<b>Total</b>			92	58	9,94	15,38	4,38	33	26

La spécialité dans laquelle l'épreuve est la mieux réussie est « Espace vers et naturels » avec une moyenne de 13,50, la moins réussie « Déplacements transports » avec une moyenne de 7,25.

5) Les remarques des correcteurs sur les épreuves écrites :

**Forces :**

Bonne compréhension des sujets,  
 Une connaissance des métiers permettant d'agrémenter les copies d'apports personnels  
 Déroulé introduction/Plan respecté  
 Polyvalence des candidats.

**Axes d'amélioration :**

Une moindre technicité,  
 Un manque de connaissances réglementaires  
 Des propositions parfois peu concrètes et manquant d'originalité,  
 Niveau d'expression, orthographe, style à parfaire,  
 Méthodologie de la note et structuration du plan à parfaire.

**Conseils :**

Se former à la méthodologie des épreuves (consulter les notes de cadrage)  
 Améliorer la gestion du temps dans l'analyse documentaire  
 Apprendre à mobiliser les documents avec justesse et efficacité  
 Garder du temps pour rédiger et réaliser l'introduction  
 Apprendre à se projeter dans le concret, notamment en ce qui concerne les propositions  
 Travailler la réalisation des documents graphiques.

### III) Le jury d'admissibilité

Au regard de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, le jury a siégé en visioconférence comme le permet le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 chapitre II article 14.

La visioconférence s'est déroulée via une application dédiée dans le respect de la collégialité des échanges, consubstantielle au principe d'unicité du jury.

Les participants à distance étaient connectés sur une salle virtuelle dont l'accès était sécurisé par un mot de passe et un code secret.

L'attention des candidats concernant les signes distinctifs est attirée à plusieurs reprises, aussi bien dans le règlement général des concours, dont le candidat atteste avoir pris connaissance au moment de son inscription, que dans les consignes données oralement par la direction des concours (avant l'épreuve et au moment de la distribution des sujets), mais également sur la première page du sujet.

Une copie a été annulée pour rupture d'anonymat. Le candidat avait en effet fait figurer ses nom et prénom en début de rapport et en fin de copie.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation et d'arrêter définitivement les notes. Il s'est prononcé à la majorité, pour un seuil d'admissibilité de 9.00 sur 20 dans les 3 voies de concours et dans toutes les spécialités.

Quatre cent soixante-dix candidats ont ainsi été déclarés admissibles.

Spécialités	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> concours	
	Seuils	Admissibles	Seuils	Admissibles	Seuils	Admissibles
Aménagement urbain et développement durable	9	17	9	11	9	1
Artisanat et métiers d'art	9	9	9	4	9	1
Bâtiments, génie civil	9	47	9	10	9	6
Déplacements, transports	9	5	9	1	9	0
Espaces verts et naturels	9	46	9	18	9	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	9	56	9	20	9	6
Métiers du spectacle	9	10	9	18	9	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	9	66	9	28	9	11
Réseaux, voirie et infrastructures	9	38	9	11	9	2
Services et intervention techniques	9	17	9	7	9	2
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>311</b>	<b>9</b>	<b>128</b>	<b>9</b>	<b>31</b>
<b>Total candidats admissibles</b>	<b>470</b>					

Compte tenu de la nature de l'épreuve orale et du nombre d'admissibles, le jury a décidé de se scinder et de recourir à des examinateurs spécialisés pour auditionner les candidats.

Le jury a tenu à souligner la pertinence des outils techniques utilisés pour le déroulement du jury d'admission.

Il a remercié les équipes de la Direction des concours pour la bonne organisation des épreuves écrites dans un contexte sanitaire très difficile.

#### IV) Le profil des candidats admissibles

Le candidat type est un homme, appartenant majoritairement à la tranche d'âge des 21 à 40 ans et domicilié en province (48,06%).

TRANCHES D'AGE	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
de 21 à 30 ans	87	59	10	5	3	0	100	64
de 31 à 40 ans	70	40	51	18	10	9	131	67
de 41 à 50 ans	36	8	25	9	5	3	66	20
51 ans et plus	4	3	7	3	1	0	12	6
<b>Total</b>	<b>197</b>	<b>110</b>	<b>93</b>	<b>35</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>309</b>	<b>157</b>

Quant au niveau d'études, il se répartit selon le tableau ci-après.

NIVEAU DE DIPLOMES	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIEME CONCOURS		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 8 (doctorat...)	70	22,80%	14	10,94%	5	16,13%	89	19,10%
Niveau 6 (Licence)	108	35,18%	33	25,78%	11	35,48%	152	32,62%
Niveau 5 (BTS/DUT/DEUG)	114	37,13%	40	31,25%	8	25,81%	162	34,76%
Niveau 4 (BAC)	5	1,63%	34	26,56%	5	16,13%	44	9,44%
Niveau 3 (BEP,CAP, Brevet)	3	0,98%	5	3,91%	0	0,00%	8	1,72%
Niveau 2 (aucun diplôme)	0	0,00%	1	0,78%	0	0,00%	1	0,21%
Père de trois enfants	2	0,65%	0	0,00%	1	3,23%	3	0,64%
Mère de trois enfants	2	0,65%	1	0,78%	1	3,23%	4	0,86%
Equivalence de diplôme	3	0,98%	0	0,00%	0	0,00%	3	0,64%
<b>Total</b>	<b>307</b>	<b>100,00%</b>	<b>128</b>	<b>100,00%</b>	<b>31</b>	<b>100,00%</b>	<b>466</b>	<b>100,00%</b>

On peut constater que 19,10 % des candidats déclarent posséder un diplôme de niveau 8 (bac + 5), alors que le niveau de diplôme requis des candidats du concours externe est le niveau 5 (34,76%).

33% des admissibles déclarent s'être préparés de manière individuelle.

47% déclarent avoir suivi une formation dispensée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

#### V) L'admission

##### 1) La nature de l'épreuve d'admission :

##### Concours externe :

Elle consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1

##### Concours interne

Elle se compose d'un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée totale de l'entretien : 20 minutes ; coefficient 1

### Troisième concours

Elle consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

Durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1

Pendant la crise sanitaire, la possibilité de passer l'épreuve orale en visioconférence, prévue par le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 complété par l'arrêté du 22 décembre 2017, offerte dans la fonction publique d'Etat a été étendue à la fonction publique territoriale, sous certaines conditions très précises.

Cette disposition concernait uniquement les candidats :

- résidant dans les départements et régions d'Outre-mer,
- résidant à l'étranger en permanence,

Et sur présentation impérative d'un certificat médical délivré par un médecin agréé, comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence :

- les candidats en situation de handicap,
- les candidates enceintes,
- les candidats dont l'état de santé le nécessitait.

7 candidats ont ainsi bénéficié de cette possibilité, avec l'appui de 4 centres de gestion qui ont accepté de les accueillir dans leurs locaux.

### 2 - Le niveau des candidats par voies de concours :

#### Concours externe :

Concours externe									
Spécialité	Admissibles	Présents	Moyennes	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb Notes >=10	Nb Notes <10	NB notes élimin.	NB admis
Aménagement urbain et développement durable	17	17	13,82	19,50	6,50	12	2	0	15
Artisanat et métiers d'art	9	8	12,34	20,00	5,00	7	1	0	7
Bâtiments, génie civil	47	45	13,37	19,00	5,00	38	7	0	42
Déplacements, transports	5	5	13,70	18,50	8,50	4	1	0	4
Espaces verts et naturels	46	45	13,07	19,00	3,00	37	8	1	37
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	56	55	10,07	18,00	3,00	26	29	6	35
Métiers du spectacle	10	9	13,47	19,00	4,50	7	2	1	7
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	66	65	12,26	17,25	5,75	54	11	0	57
Réseaux, voirie et infrastructures	38	38	13,26	20,00	5,50	34	4	0	35
Services et intervention techniques	17	17	12,49	15,88	9,88	16	3	0	16
<b>Total</b>	<b>311</b>	<b>300</b>	<b>12,78</b>	<b>20,00</b>	<b>3,00</b>	<b>235</b>	<b>68</b>	<b>8</b>	<b>255</b>

Les notes s'échelonnaient de 3/20 à 20/20

C'est dans la spécialité « Aménagement urbain et développement durable » que les candidats ont obtenu les meilleurs résultats, avec une moyenne de 13,82 /20.

Les résultats les plus faibles sont ceux de la spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » avec une moyenne de 10,07.

**Concours interne :**

Concours interne									
Spécialité	Admissibles	Présents	Moyennes	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb Notes >=10	Nb Notes <10	Nb de Notes élimin.	NB admis
Aménagement urbain et développement durable	11	11	12,55	16,50	9,00	9	2	0	10
Artisanat et métiers d'art	4	4	13,68	18,75	11,00	4	0	0	4
Bâtiments, génie civil	10	9	10,50	16,00	8,50	6	3	0	5
Déplacements, transports	1	1	17,50	17,50	17,50	1	0	0	1
Espaces verts et naturels	18	18	12,97	18,50	6,25	13	4	0	14
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	20	19	13,01	18,75	6,50	16	1	0	18
Métiers du spectacle	18	17	11,82	19,50	5,25	13	3	0	14
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	28	28	11,13	15,00	6,00	20	5	0	22
Réseaux, voirie et infrastructures	11	11	13,05	18,00	7,25	8	3	0	10
Services et intervention techniques	7	6	14,83	16,50	13,50	6	0	0	6
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>124</b>	<b>13,10</b>	<b>19,50</b>	<b>5,25</b>	<b>96</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>104</b>

Les notes s'échelonnent de 5,25/20 à 19,50/20

C'est dans la spécialité « Déplacements, transports » que les candidats obtiennent les meilleurs résultats (moyenne à 17,50). Les résultats les plus faibles sont ceux des candidats de la spécialité « Bâtiment, génie civil » (moyenne à 10,50).

Troisième concours									
Spécialité	Admissibles	Présents	Moyennes	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb Notes >=10	Nb Notes <10	Nb de Notes élimin.	NB admis
Aménagement urbain et développement durable	1	1	8,50	8,50	8,50	0	0	0	1
Artisanat et métiers d'art	1	1	5,75	5,75	5,75	0	0	0	0
Bâtiments, génie civil	6	6	8,67	11,00	6,00	2	4	0	3
Déplacements, transports	0	0	-	-	-	-	-	-	0
Espaces verts et naturels	2	2	15,00	18,00	12,00	2	0	0	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	6	6	8,04	14,00	2,00	2	4	2	3
Métiers du spectacle	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	11	11	11,57	18,50	5,75	7	4	0	10
Réseaux, voirie et infrastructures	2	2	15,25	15,50	15,00	2	0	2	2
Services et intervention techniques	2	2	16,75	18,50	15,00	2	0	0	2
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>11,19</b>	<b>18,50</b>	<b>2,00</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>23</b>

Les notes s'échelonnent de 2,00/20 à 18,50/20

C'est dans la spécialité « Services et intervention techniques » que les candidats obtiennent les meilleurs résultats à 16,75 de moyenne. Les résultats les plus faibles sont ceux de la spécialité « Bâtiment, génie civil » avec une moyenne de 10,50.

A noter également l'absence de candidats admissibles dans les spécialités « Déplacement, transports » et « Métiers du spectacle ».

### **3) Les observations du jury :**

#### **a) Les points satisfaisants**

- Des exposés préparés et travaillés ...
- ... d'autant plus intéressants lorsqu'ils valorisent de bonnes expériences et des formations initiales solides
- Motivation
- Bon niveau technique des candidats
- Candidats sachant faire preuve de réflexions méthodologiques
- Sur la forme : clarté de l'exposé, esprit de synthèse et calme

#### **b) Les points à améliorer**

- Des candidats trop centrés sur leur pratique quotidienne et leur métier ...
- ... Ce qui se traduit par des lacunes techniques dans la spécialité même
- ... mais surtout des carences sur l'environnement territorial et réglementaire.
- Manque de préparation
- Encadrement à parfaire
- Sur la forme : Des candidats impressionnés, des réponses pas assez développées, des exposés manquant de liant.

#### 4 - Les seuils d'admission – Les transferts de postes :

Le jury s'est réuni le 21 octobre 2021 pour fixer les seuils d'admission.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, le jury, compte tenu des résultats des candidats, décide de modifier comme suit le nombre de places ouvertes aux concours externe, interne et au 3<sup>ème</sup> concours :

Dans la spécialité « **Artisanat et métiers d'art** », 1 poste a été transféré du troisième concours vers le concours interne, ce qui porte le nombre de postes à pourvoir 1 poste au troisième concours, 4 postes au concours interne et 8 postes au concours externe.

Dans la spécialité « **Métiers du spectacle** », 5 postes ont été transférés du troisième concours vers le concours interne, ce qui porte le nombre de poste à pourvoir 1 poste au troisième concours, 14 postes au concours interne et 15 postes au concours externe.

Dans la spécialité « **Prévention, gestion des risques, hygiène et restauration** », 4 postes ont été transférés du troisième concours vers le concours externe, ce qui porte le nombre de postes à pourvoir 17 postes au troisième concours, 31 postes au concours interne et 57 postes au concours externe.

Le jury a ainsi déclaré **382** candidats admis.

Spécialités	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> concours	
	Seuils	Admis	Seuils	Admis	Seuils	Admis
Aménagement urbain et développement durable	11,00	15	10,50	10	10,83	1
Artisanat et métiers d'art	10,00	7	11,17	4	10,00	Aucun admis
Bâtiments, génie civil	10,00	42	10,67	5	10,33	3
Déplacements, transports	10,75	4	13,67	1	10,00	Aucun admis
Espaces verts et naturels	10,00	37	10,00	14	12,46	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10,25	35	10,04	18	11,42	3
Métiers du spectacle	10,25	7	10,42	14	10,00	Aucun admis
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	10,00	57	10,38	22	10,58	10
Réseaux, voirie et infrastructures	10,00	35	10,00	10	12,17	2
Services et intervention techniques	10,00	16	11,17	6	12,25	2
Total		<b>255</b>		<b>104</b>		<b>23</b>
<b>Total candidats admis</b>	<b>382</b>					

#### 4 - Le profil des candidats admis

La proportion hommes/femmes reste presque constante, avec une légère hausse du public féminin (35,3%) en phase d'admission. Plus de 78% de candidats se situent dans la tranche d'âge 21-40 ans et sont pour 50,1% d'entre eux domiciliés en Province.

#### 5 - Conseils aux futurs candidats

- ⇒ « Sortir de sa zone de confort professionnelle » pour élargir ses connaissances techniques, réglementaires et territoriales.
- ⇒ Se préparer sur les différentes composantes de l'épreuve (entretiens, aspects techniques touchant l'ensemble de la spécialité, réglementaires, culture territoriale, ...)
- ⇒ S'entraîner pour l'exposé
- ⇒ Choisir la bonne spécialité en fonction de ses connaissances et de son parcours
- ⇒ Faire preuve de curiosité en dehors de son propre environnement professionnel, s'informer sur la territoriale
- ⇒ Sur la forme : apprendre à développer ses réponses, en restant précis, clair et concis.

## **Conclusion**

A l'issue de toutes les épreuves, le jury déplore une nouvelle fois une faible préparation des candidats. Il souhaiterait que les prochains candidats s'investissent davantage dans la préparation des épreuves de ces concours.

Ainsi, au terme de ces opérations qui se sont déroulées dans de bonnes conditions malgré la crise sanitaire, pour 678 postes ouverts, 382 des 470 candidats admissibles sont admis, soit un taux de pourvoi de plus de 56%

Il est toutefois important de souligner que 296 postes demeurent non pourvus.

Pantin le 21 octobre 2021

La Présidente du jury,



Hafida BOUZEMI